



Le 19 mai 2020

Crédits de prime : précisions sur le processus

[Le 17 avril](#), nous vous avons informé que les Clients ayant un régime sans participation aux résultats recevront un crédit sur la facture de juin pour la prime du mois d'avril. Le crédit correspond à 50 % de la prime de la garantie Frais dentaires à 8,5 % de la prime de la garantie Frais médicaux.

Nous sommes heureux de confirmer que les Clients ayant un régime sans participation aux résultats recevront également un crédit pour la prime du mois de mai. Ce crédit correspondra aussi à 50 % de la prime de la garantie Frais dentaires et à 8,5 % de la prime de la garantie Frais médicaux. Le crédit pour le mois de mai sera appliqué sur la facture de juillet.

Si vous êtes admissible à des crédits de prime, lisez notre [FAQ](#) pour savoir ils sont calculés et appliqués.

Nous espérons que ces crédits de prime vous seront bénéfiques pendant cette période difficile.

Des questions?

Veillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Sun Life.